

**ASSOCIATION FRAPNA REGION**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

R O B E R T  
O H A Y O N

E T  
A S S O C I É S

## **ASSOCIATION FRAPNA REGION**

77 rue Jean Claude Vivant  
69100 VILLEURBANNE

**SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES**

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

INSCRITE AU TABLEAU  
DE L'ORDRE  
DES EXPERTS COMPTABLES  
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE A LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES DE LYON

**73, COURS ALBERT THOMAS  
69447 LYON CEDEX 03  
TEL. : 04 72 10 68 80  
FAX : 04 78 27 14 85  
experts@rohayon.com**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R.612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L. 612.5 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans en avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R612.6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**ROBERT OHAYON**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**CARINE MONTJOUVENT**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**CLOTILDE DEMEURE**  
EXPERT COMPTABLE  
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SELARI  
AU CAPITAL DE 50 000 €  
SIRET 383 393 196 00027  
APE 6920 Z

**ASSOCIATION FRAPNA REGION**

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Page 2/2

**Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice****CONVENTIONS DE PRET FINANCIER**

En 2013, une convention de prêt avait été signée entre votre association et la Frapna Isère pour un montant de 6 400 €. Ce prêt octroyé par la Frapna Isère en 2014 n'a pas encore été remboursé au 31 décembre 2015.

**Conventions passées au cours de l'exercice**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LES FRAPNA DEPARTEMENTALES POUR LA FRAPNA REGION :**

Il n'y a pas eu d'accord de coopération Interfrapna 2015, établissant les modalités de réalisation d'un certain nombre d'actions par les sections départementales. Les actions concernées sont celles prévues dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs établies avec le Conseil Régional Rhône Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les charges comptabilisées par la Frapna Région et relatives aux prestations effectuées par les Frapna Départementales, sont récapitulées dans le tableau ci-après :

	<b>Prestations facturées en 2015</b>
Frapna Ain	2 325 €
Frapna Ardèche	6 089 €
Frapna Loire	1 475 €
Frapna Isère	11 107 €
Frapna Rhône	7 525 €
Frapna Savoie	13 066 €
Frapna Haute Savoie	15 525 €

**ASSOCIATION FRAPNA REGION**

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Page 2/2

**CONVENTION DE PRET FINANCIER**

La Frapna Region a intégralement remboursé au cours de l'exercice 2015, les aides financières accordées par des sections départementales en 2015.

Ces aides s'étaient élevées à un montant global de 20 000 € réparti comme suit :

	<b>Aide financière en 2015</b>	<b>Solde au 31.12.2015</b>
Frapna Ain	10 000 €	0 €
Frapna Loire	10 000 €	0 €

**VENTE DE STOCK « LA FORET M'A DIT »**

La Frapna Région a vendu à la Frapna Isère 1812 kits « La Forêt m'a dit » pour un montant global de 12 195 €.

**PRESTATION DE COMMUNICATION**

La Frapna Région a facturé en 2015 à la Frapna Isère une prestation de communication – application cartographique sentinelle package « outils de communication » pour un montant de 5 000 €.

**PARTICIPATION A L'AUTOFINANCEMENT DE LA COP 21**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, les produits comptabilisés par la Frapna Région et relatifs aux appels de fonds pour autofinancement de la participation à la COP 21, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

	<b>Appels de fonds facturés en 2015</b>
Frapna Ardèche	105 €
Frapna Loire	400 €
Frapna Isère	2 105 €
Frapna Rhône	505 €
Frapna Savoie	2 375 €
Frapna Haute Savoie	505 €

Lyon, le 8 juin 2016



**Robert OHAYON**  
Commissaire aux Comptes